

**1500<sup>E</sup> DE L'ABBAYE DE ST-MAURICE**

CONCOURS D'IDEES  
POUR UN  
**LOGO**

RAPPORT FINAL DU JURY

23 MAI 2010

## **DISPOSITIONS GENERALES**

Le Bureau Exécutif (BEx) de l'organisation du 1500<sup>e</sup> anniversaire de l'Abbaye de St-Maurice (515-2015) a décidé de lancer **un concours d'idées** pour un **LOGO**.

Le concours, anonyme et à un tour, était ouvert à tous, professionnels ou amateurs (graphistes, designers, artistes, étudiants ...), à titre individuel ou collectif. Il fut publié au Bulletin officiel VS et communiqué aux Ecoles d'art VS et VD ainsi qu'aux collèges valaisans.

Les projets devaient être en mains de l'organisateur au plus tard le 30 avril 2010 à 17h00, et devaient être jugés sur leur simplicité de lecture, leur souplesse d'adaptation aux différentes utilisations d'une ligne graphique, leur originalité, leur expressivité.

### **JURY**

Le jury, dans sa formation définitive après des renoncements dûment motivés, était composé comme suit :

Jean-Jacques Zuber, conseiller en communication, président  
Marie-Fabienne Aymon, historienne et critique d'art, Fully  
Samuel Carraux, responsable de l'Office du tourisme de St-Maurice  
Jean-Pierre Coutaz, artiste et professeur, St-Maurice  
Guy Luisier, Chanoine, Abbaye de St-Maurice  
Jean-Jacques Rey-Bellet, co-président du 1500<sup>e</sup>, St-Maurice  
Alain Roduit, membre du Bureau exécutif du 1500<sup>e</sup>, St-Maurice

### **PRIX**

Un montant total maximum de Fr. 2'015.- était à disposition pour être attribué comme suit :

- 1<sup>er</sup> prix Fr. 1'115.-
- 2<sup>e</sup> prix Fr. 600.-
- 3<sup>e</sup> prix Fr. 300.-

### **CONDITIONS**

Les conditions, délais et documents à fournir figuraient dans un « programme et règlement » disponible sur le site internet de l'Abbaye, accompagné d'un document intitulé « cadre général du concours ».

## Déroulement de l'évaluation

Le jury a travaillé sur des **projets totalement anonymes** (aucune indication d'identité sur les documents).

17 projets ont été reçus, tous dans le délai imparti. Leur liste figure en *annexe 1*.

En séance du 6 mai 2010, le jury siégeant au complet a

- constaté que tous les projets, numérotés de façon aléatoire de 1 à 17, étaient recevables ;
- procédé à une première sélection (A) ;
- choisi les 3 projets primés parmi cette sélection (B) ;
- attribué les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix.

Les enveloppes scellées contenant les noms des auteurs n'ont été ouvertes qu'après avoir effectué la procédure complète ci-dessus.

### Phase A

Après examen des 17 projets, le jury a décidé de ne pas retenir les projets portant les numéros 4 – 5 – 7 – 8 – 9 – 10 – 12 – 13 – 14.

### Phase B

Un nouvel examen détaillé des 8 projets retenus à l'issue de la phase A (1 – 2 – 3 – 6 – 11 – 15 – 16 – 17) a permis de choisir les projets 6 – 11 – 15 pour les trois prix.

### Décision finale

Après une analyse comparative des 3 projets sélectionnés pour les prix, le Jury a décidé d'attribuer ces prix comme suit :

|                        |   |
|------------------------|---|
| 1 <sup>er</sup> prix : | <b>projet n° 15 « 1500 ans d'histoire »</b> |
| 2 <sup>e</sup> prix :  | projet n° 6 « Abbaye 2010 »                 |
| 3 <sup>e</sup> prix :  | projet n° 11 « Enluminure »                 |

Une brève note concernant les 3 projets primés figure en *annexe 2*. S'agissant d'un concours d'idées dont l'élaboration est à poursuivre, le Jury a indiqué les modifications principales qu'il conviendrait d'y apporter si l'organisateur choisissait de poursuivre sur la base du 1<sup>er</sup> prix (que le jury recommande), voire du 2<sup>e</sup> ou du 3<sup>e</sup>. Il n'y a pas eu de proposition de slogan que le jury souhaite signaler.

Le jury félicite le lauréat, mais aussi les deux concurrents primés et les cinq autres sélectionnés, les remercie ainsi que tous les autres participants au concours pour leur important travail en vue de doter l'organisation du 1500<sup>e</sup> anniversaire de l'Abbaye de St-Maurice d'un logo de qualité.

La suite (projet détaillé et déclinaison pour chaque produit graphique) revient, comme prévu dans les conditions du concours, à l'organisateur que le jury félicite de sa démarche et remercie de sa confiance.

## **PUBLICATION**

La publication des résultats aura lieu sur le site de l'Abbaye de St-Maurice. Tous les concurrents devront être préalablement informés par courrier. Les concurrents primés seront invités personnellement pour s'entretenir avec le Jury et recevoir leur prix.

St-Maurice, le 23 mai 2010

Au nom du jury  
Jean-Jacques Zuber, président



Annexe 1 : liste des concurrents

Annexe 2 : note sur les projets primés